

VISIO - Reconnaissance et indemnisation de l'invalidité dans la fonction publique

TH003RINV

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Étudier toutes les conséquences liées aux accidents de service, maladies professionnelles, autres maladies conduisant à l'invalidité

Public Visé

- Responsables et gestionnaires chargés de la gestion des risques professionnels (accidents de service et invalidité)

Pré Requis

- Avoir suivi le stage « Accidents et maladies dont sont victimes les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions » ou avoir une expérience ou justifier d'une pratique suffisante, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

- Étudier toutes les conséquences liées aux accidents de service, maladies professionnelles, autres maladies conduisant à l'invalidité

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés théoriques illustrés d'exemples
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

- **Définition du risque professionnel**
 - Accidents de service (analyse des caractéristiques des accidents de service)
 - Maladies professionnelles (analyse des caractéristiques des invalidités)
 - Principes de reconnaissance
 - . Procédure de déclaration
 - . Rôle du conseil médical en formation plénière
 - Imputabilité (reconnue, non reconnue)
 - Rappel (congés de maladie, secret médical et secret professionnel)
 - Reprise ou non-reprise des fonctions
- **Procédures d'indemnisation**
 - Allocation temporaire d'invalidité des agents
 - . Constitution et circuit de transmission du dossier
 - . Indemnisation et taux pris en compte
 - . Paiement et révisions
 - Pension d'invalidité CNRACL
 - . Analyse des allocataires
 - . Constatation de l'inaptitude
 - . Constitution et suivi du dossier
 - . Taux d'invalidité
 - . Calcul de la pension
 - . Accessoires (rente d'invalidité, majoration pour tierce personne
 - . Notion d'aggravation et conséquences
- **Voies de recours**
 - Recours gracieux
 - Recours contentieux

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique et protection sociale

Deux jours pour appréhender concrètement les risques professionnels, les procédures d'indemnisation des accidents et maladies et les recours liés à l'invalidité

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation.

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 1 260.00
Inter Adhérent (Par personne) : 1 160.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org